

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR

SACRÉ-CŒUR, LE 30 NOVEMBRE 2023

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord, la salle Le Cœur du fjord, le 30 novembre 2023, à 18 h, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES :       M<sup>me</sup> Lise Boulianne  
                          M<sup>me</sup> Nada Deschênes  
                          M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour  
                          M<sup>me</sup> Valérie Dufour  
                          M. Guillaume Lavoie  
                          M. Philippe Roy

ABSENCES :        M. Janic Boisvert

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M<sup>me</sup> Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 h.

Résolution 2023-11-355

### **ORDRE DU JOUR**

- A. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;
- B. Adoption de l'ordre du jour ;
- C. Administration générale :
- D. Dossier du Pavillon Léopold Mayrand ;
- E. Période de questions
- F. Levée de la séance

Résolution 2023-11-356

## **Projet Rénovation de l'ancien bâtiment du CLSC – Pavillon Léopold Mayrand Sacré-Cœur**

**CONSIDÉRANT QUE** la ministre responsable de l'Habitation, madame France-Élaine Duranceau, a démis de ses fonctions les dirigeants du Pavillon Léopold Mayrand depuis le mois de mai 2023 pour cause de mauvaise gestion alors que l'endettement du Pavillon se terminait à l'été 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la SHQ a dérogé des objectifs de l'OBNL du Pavillon en installant le point de service du CISSS au sous-sol pour redresser la situation financière du Pavillon;

**CONSIDÉRANT QUE** les dirigeants de la SHQ refusent d'admettre que les sommes perçues de loyer du CISSS n'ont pas servi à redresser la situation financière du Pavillon mais, que selon les états financiers, ont bien été versées dans leur coffre;

**CONSIDÉRANT QUE** les administrateurs du Pavillon faisaient face à un manque de résidents pour combler les locaux vides ce qui entraînait une liquidité insuffisante pour les besoins primaires du Pavillon et que le loyer perçut du CISSS devait aider à couvrir ces besoins primaires;

**CONSIDÉRANT QUE** les résidents du Pavillon Léopold Mayrand ont tous été transférés au CISSS de Les Bergeronnes;

**CONSIDÉRANT QUE** le point de service du CISSS localisé au sous-sol du bâtiment du Pavillon Léopold Mayrand a dû être relocalisé en février 2023 dans le village de Tadoussac à la suite d'un dégât d'eau situé au rez-de-chaussée du Pavillon;

**CONSIDÉRANT QUE** les dirigeants du CISSS ont manifesté leur intérêt aux responsables de la SHQ afin d'occuper rapidement le rez-de-chaussée du 55 rue Lévesque, et ce, sans travaux majeurs pour permettre d'offrir un service de qualité tant au niveau des citoyens que des travailleurs du CISSS;

**CONSIDÉRANT QUE** le CISSS doit se reloger très rapidement puisque les travailleurs de la santé sont dans des locaux temporaires et dans des conditions hors normes;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à plusieurs rencontres entre les dirigeants du Pavillon et les représentants de la SHQ en charge du dossier, certaines avenues avaient été proposées afin que le bâtiment puisse être cédé gratuitement à la Municipalité en partenariat avec l'OBNL en place, et ce, pour le bien-être des résidents de la Municipalité de Sacré-Cœur;

**CONSIDÉRANT QUE** la SHQ manque de transparence dans ce dossier puisque l'OMH Saguenay a été nommé pour remplacer les dirigeants du Pavillon Léopold Mayrand alors que des solutions avaient été déposées aux responsables de la SHQ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de décontamination n'ont pas tous été réalisés dans les règles de l'art pour s'assurer qu'il n'y ait plus de contamination;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût pour remettre en état les lieux touchés par le sinistre (plancher, rez-de-chaussée et sous-sol, réparation bas de murs au sous-sol et rez-de-chaussée, plâtrage et peinture) s'élève à plus de 254 000 \$ taxes non incluses;

**CONSIDÉRANT QU'EN** 2021, la SHQ a repris un bâtiment avec une couverture d'assurances conforme et qu'aujourd'hui le bâtiment est offert sans remise en état;

**CONSIDÉRANT QUE** la dette envers la SHQ et la SCHL était pratiquement à terme puisque le dernier paiement arrivait à échéance le 31 juillet 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens de la Municipalité de Sacré-Cœur ont déjà contribué à renflouer la dette du Pavillon à quelques reprises et il serait voire même illogique de payer un bâtiment déjà payé par les contribuables;

**CONSIDÉRANT QUE** la SHQ a donné le mandat à l'OMH Saguenay de vendre le bâtiment situé au 55, rue Lévesque et de l'offrir en premier à la Municipalité de Sacré-Cœur pour un montant de 317 000 \$ et ce, sans aucune garantie légale;

**CONSIDÉRANT QUE** la SHQ s'approprie ce bâtiment pour renflouer ses coffres alors que cet immeuble devrait être cédé comme un immeuble excédentaire au ministre des Transports;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble est cédé sans aucune garantie légale;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

**QUE** l'Office Municipal de l'Habitation du Saguenay ainsi que la ministre responsable de l'Habitation, madame France-Élaine Duranceau, soient informés que la Municipalité déclare son intérêt à acquérir cet immeuble pour le bien-être de la collectivité en permettant au point de service du CISSS de s'installer au rez-de-chaussée du 55, rue Lévesque;

**QUE** les conditions de vente soient revues pour que l'immeuble soit cédé pour la somme de 1,00 \$ à la Municipalité de Sacré-Cœur étant donné le coût élevé pour la remise en état des lieux à la suite du dégât d'eau;

**QUE** la ministre responsable de l'Habitation, M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau, doit tenir compte de la demande du CISSS de se reloger rapidement à moindre coût.

#### RÉSOLUTION 2023-11-357

#### **Levée de la séance**

Il est proposé par M. Philippe Roy que la séance soit levée à 18 h 10.

\_\_\_\_\_  
Lise Boulianne, maire

\_\_\_\_\_  
Jeannot Lepage, directeur général  
et greffier-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

\_\_\_\_\_  
Lise Boulianne, maire